Contenu de certificat de formation professionnelle (*)

Allemagne

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (D)

**Abschlusszeugnis der Berufsfachschule
Staatlich geprüfter chemisch-technischer Assistent/
Staatlich geprüfte chemisch-technische Assistentin
einschließlich Fachhochschulreife**

2. TRADUCTION DE L´INTITULÉ DU CERTIFICAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (F)

**Certificat de formation en école professionnelle spécialisée
Assistant-chimiste en technologies de laboratoire (diplôme d'État)/
Assistante-chimiste en technologies de laboratoire (diplôme d'État)
avec diplôme d´accès à l´enseignement supérieur specialisé (DAESS)**

La présente traduction n'a aucune valeur juridique

3. PROFIL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Utilisation de connaissances chimiques, physiques et techniques pour la réalisation de tâches professionnelles spécifiques de façon autonome
- Application de procédés mathématiques pour la description de projets de travail chimiques, physico-chimiques et physiques
- Planification, exécution et analyse de flux de travail en ayant recours à de la littérature spécialisée
- Utilisation de systèmes d'information professionnels
- Détermination de grandeurs physiques de substances
- Planification, exécution et évaluation d'analyses qualitatives non organiques
- Planification, exécution et évaluation d'analyses gravimétriques et volumétriques, y compris de séparations quantitatives simples
- Planification, exécution et évaluation d'analyses chimiques et techniques en utilisant des procédés de mesure physico-chimiques
- Utilisation de méthodes de travail analytico-instrumentales, en particulier de procédés spectroscopiques, chromatographiques et électrochimiques
- Planification, exécution et évaluation d'analyses de travaux préparatoires de chimie organique, y compris de réactions, d'identifications et de tests de pureté
- Planification, exécution et évaluation de travaux de biologie moléculaire et biotechnologiques, y compris l'identification systématique spécialisée de microorganismes
- Respect des dispositions relatives à la sécurité au travail et des règles de l'hygiène au travail, manipulation de l'équipement de protection personnel et des installations de sécurité et de protection contre l'incendie
- Respect des comportements appropriés en cas d'accidents, et mise en œuvre de mesures de premiers secours
- Respect des dispositions relatives à la protection de l'environnement, prévention contre la pollution de l'environnement, emploi rationnel de l'énergie dépensée dans le cadre du travail
- Emploi, maintenance et entretien d'installations et d´équipements de travail
- Marquage, stockage, manipulation et élimination de substances
- Utilisation de documents en anglais, et communication liée à l'activité professionnelle en anglais
- Comportement coopératif et communicatif en équipe
- Participation active à la mise en place de l'environnement de travail
- Formulation et réalisation d'objectifs de travail, et réflexion sur ces objectifs

(*) **Explication**

Ce document a été conçu dans le but de fournir des informations supplémentaires concernant des diplômes spécifiques. Il est dépourvu en lui-même de toute valeur juridique. La présente explication se rapporte aux décisions 93/C 49/01 du conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence dans le domaine des qualifications et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence dans le domaine des certificats de formation et de qualification, ainsi qu'à la recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du conseil du 10 juillet 2001 sur la mobilité des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, du personnel enseignant et des apprentis dans la communauté.

Vous trouverez plus d'informations sur la notion de transparence à l'adresse suivante : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés Européennes 2002

4. SECTEURS D'ACTIVITÉS OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DE CE DIPLÔME, CE TITRE OU CE CERTIFICAT

Les assistants/assistantes-chimiste en technologies de laboratoire avec DAESS travaillent en équipe avec des chimistes formées en université et avec d'autres personnels dans les domaines de la recherche, des techniques appliquées et de la surveillance de l'exploitation dans les laboratoires de l'industrie, du commerce, des universités, des instituts de recherche et des administrations. Leurs connaissances étendues en chimie acquises lors de la formation leur ouvrent également l'accès aux secteurs professionnels voisins, comme la pharmacie, la médecine et la protection de l'environnement.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Dénomination et statut de l'instance délivrant le certificat Etablissement de l´enseignement professionnel ou reconnu par l'État (voir certificat pour l'adresse).	**Dénomination et statut de l'administration nationale/régionale compétente pour l'authentification/la reconnaissance du certificat de fin de formation** Inspection académique supérieure du Land (ministère national/ministère régional) Ministerium für Schule und Bildung des Landes Nordrhein-Westfalen Völklinger Str. 49 40221 Düsseldorf Fon: 0049 (0)211 5867 40 Fax: 0049 (0)211 5867 3220 E-Mail: poststelle@msb.nrw.de
Niveau du certificat (national ou international) ISCED 1997: 4A DQR/CEC: 4* ** correspond seulement au niveau du certificat de formation professionelle.*	**Echelle d'évaluation / conditions d'obtention** 1 = très bien 2 = bien 3 = satisfaisant 4 = suffisant 5 = médiocre 6 = insuffisant La mention « sufficant » est exigée pour l'obtention du certificat de fin de formation.
Accès au niveau de formation suivant • Accès à la formation continue (école spécialisée) • Accès à l'université (en conformité avec la loi sur l'enseignement supérieur du Land)	**Traités internationaux** Déclaration commune franco-allemande du 26 octobre 2004 relative à la compatibilité des diplômes dans le domaine de la formation professionnelle

Fondements juridiques
Décret du Land sur les écoles professionnelles spécialisées.
Verordnung über die Ausbildung und Prüfung in den Bildungsgängen des Berufskollegs (Ausbildungs- und Prüfungsordnung Berufskolleg – APO-BK) vom 26. Mai 1999 in der jeweils gültigen Fassung (SGV. NRW. 223)

6. DÉMARCHES OFFICIELLES

Examen final d'État :
1. Après la fin de la formation dans le cadre du programme d'enseignement prescrit, dans une école professionnelle spécialisée ou
2. En tant que candidat libre, après admission par l'inspection académique du Land.

Informations complémentaires

Accès : Diplôme national du brevet (*Mittlerer Schulabschluss*) ou un diplôme reconnu équivalent, ou encore l'autorisation à suivre l'enseignement du lycée (*Oberstufe*), en conformité avec les réglementations du Land.

Durée de la formation : 3 ans au minimum

Objectif de la formation : Les écoles professionnelles spécialicées proposent des cursus de formation à plein temps relevant de la formation professionnelle initiale. L'enseignement qui y est dispensé transmet une aptitude à l'emploi alliant compétence spécialisée, compétence personnelle, compétence sociale et capacité d´action; les composants intrinsèques en sont la capacié de méthode, la capacité de communication et la capacité d´apprendre. La formation d'assistant/assistante-chimiste en technologies de laboratoire avec DAESS se base sur les pratiques du travail en entreprise ou en institution specialisée, et transmet une aptitude aux études. Un stage en entreprise peut être intégré à la formation.

Vous trouverez **d'autres informations** aux adresses suivantes :
www.kmk.org
www.berufenet.arbeitsagentur.de
www.europass-info.de